

Scy-Chazelles, le 18 mai 2020

Commune de



1 rue de l'Esplanade
57160 SCY-CHAZELLES

**A l'attention des membres
du Conseil Municipal de Scy Chazelles**

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir participer au premier conseil municipal de la nouvelle municipalité qui se tiendra le :

**Dimanche 24 mai 2020 à 10h30
A l'Espace Liberté**

Compte-tenu de la crise sanitaire que nous traversons, vous aurez bien noté que le conseil municipal se tiendra à titre exceptionnel à l'Espace Liberté pour ce premier conseil d'installation des conseillers, qui offre davantage d'espace pour respecter les consignes sanitaires et préventives requises. Lors de cette première séance, il sera procédé à l'élection du Maire et des adjoints au Maire. Le Conseil Municipal se tiendra à huis clos pour éviter la propagation du virus conformément à l'article 10 du décret de l'Ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 et des protections seront à votre disposition afin d'éviter une éventuelle contamination.

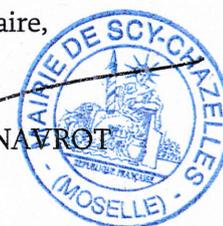
Je compte sur votre présence et vous remercie à l'avance.

En cas d'empêchement de votre part, je vous invite, si vous le souhaitez, à établir un pouvoir à l'un des membres du conseil municipal.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,


Frédéric NAVROT



COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

ORDRE DU JOUR

Point n°1 : Election du Maire

Point n°2 : Délibération portant création et détermination du nombre de postes d'adjoints

Rapporteur : Monsieur le Maire

Point n°3 : Election des adjoints au Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Point n°4 : Délégations accordées au Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Point n°5 : Délibération fixant le montant des indemnités de fonction du Maire et des adjoints

Rapporteur : Monsieur le Maire

Point n°6 : Création de postes de conseillers municipaux délégués et de leurs indemnités

Rapporteur : Monsieur le Maire

Point n°7 : Délibération approuvant la dématérialisation des convocations et des projets de délibération aux Conseillers Municipaux

Rapporteur : Monsieur le Maire

POINTS DIVERS